

Le développement et le transport des hydrocarbures au Bas-Saint-Laurent

Mise en situation : un projet de loi très inquiétant

Depuis le 4 octobre 2016, les députés débattent du projet de loi 106 (Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives) à l'Assemblée nationale. Le principe de cette loi a été adopté sans que personne ne demande la scission du projet malgré les nombreuses demandes issues de plusieurs groupes : des municipalités en front commun, des groupements citoyens, agricoles, environnementaux, etc.

Plusieurs pétrolières possèdent des claims sur une grande partie du territoire du Bas-Saint-Laurent qu'elles ont acquis pour une misère (10 ¢ l'hectare) et n'attendent qu'une loi pour procéder.

Le projet de loi 106 contient deux principes :

1. La transition énergétique (sortir des sources d'énergie polluantes pour aller vers des sources d'énergie durables). La proposition est de créer une régie qui verrait à la mise en place de cette transition.
2. Le développement de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures au Québec (incluant certaines zones maritimes).

Exporter le pétrole de l'Ouest vers l'Europe en passant par l'Est

Par ailleurs, afin de trouver des moyens d'exporter le pétrole extrême de l'Ouest canadien, plusieurs projets de transport de ce pétrole concernent directement notre région. L'oléoduc Énergie-Est en est un et le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski s'y est opposé en 2014 (assemblée générale du 30 septembre 2014).

Un autre projet, tout aussi inquiétant, est étudié depuis plusieurs années, le **projet Chaleur Terminals inc.** Il s'agit de faire passer quotidiennement deux trains de 120 wagons chacun, contenant du pétrole lourd, qui se dirigeront vers Belledune au Nouveau-Brunswick, en passant par la Matapédia. Le Nouveau-Brunswick a déjà donné son accord pour la construction d'un port pétrolier à Belledune. Ce projet est facilement réalisable. En effet, une grande partie des infrastructures existent déjà.

Puisque nous vivons au Bas-Saint-Laurent, puisque ces lois et ces projets risquent d'avoir une incidence directe sur notre environnement et sur l'économie de la région, nous pensons que nous sommes justifiés et même obligés de prendre position quant à ces différents projets.

Les considérants

Considérant que le réchauffement climatique est déjà en cours, ce que prouvent hors de tout doute plus de 12 000 études scientifiques à travers le monde;

Considérant que ces changements climatiques demandent de toute urgence que partout dans le monde on ralentisse puis arrête l'extraction des hydrocarbures afin de tenter de minimiser les effets de ce réchauffement catastrophique;

Considérant qu'à la COP 21, en novembre 2015, à Paris, les gouvernements fédéral, provincial et municipal se sont engagés à lutter contre ce réchauffement afin de tout faire pour maintenir la hausse de température annoncée en dessous de 2⁰, annonçant même une cible de 1,5⁰, ce qui équivaldrait à une réduction de 80 % de ce qu'on extrait actuellement;

Considérant que le Québec possède plus que toute autre province l'expertise nécessaire pour procéder à une transition énergétique qui pourrait servir de modèle;

Considérant que la population québécoise, lors de consultations publiques multiples, s'est prononcée contre les hydrocarbures qu'il s'agisse de leur passage sur notre territoire ou du développement de leur exploitation;

Considérant que notre devoir envers les générations futures et, plus particulièrement, envers nos propres enfants est de tout faire pour tenter de préserver l'environnement;

Considérant que le projet de loi 106 contient en lui deux principes incompatibles : soit la transition énergétique, que beaucoup souhaitent, et le développement de l'exploitation des hydrocarbures sur le territoire du Québec, qui va totalement à l'encontre du premier principe;

Considérant qu'une grande partie territoire du Bas-Saint-Laurent, de Rimouski même, incluant les deux prises d'eau potable de la ville (dont les *claims* sont détenus par X-Terra et Ressources et énergie Squatex inc.), est sous *claim* et que, par le fait même, notre environnement et notre eau potable seraient menacés si le projet de loi 106 était adopté dans sa forme actuelle;

Considérant que le pétrole qui se trouve dans notre sous-sol est non conventionnel et nécessitera des méthodes extrêmes d'extraction (entre autres la fracturation hydraulique ou la stimulation par acide);

Considérant que le règlement actuel sur le prélèvement de l'eau et sa préservation (RPEP) ne protège pas du tout notre eau potable, bien au contraire, et que la poursuite de la pétrolière Gastem contre la petite municipalité de Ristigouche-Sud-Est en est une preuve éclatante;

Considérant enfin que le projet de loi 106 donnerait aux compagnies des droits quasi absolus sur ce territoire, tels la non-nécessité de consulter les municipalités, le droit d'expropriation entre autres puisque la propriété du sous-sol prévaudrait sur celle du sol;

Considérant que les compagnies qui forent actuellement au Québec le font grâce aux investissements du gouvernement : 32 millions jusqu'à maintenant et 14 milliards de fonds publics dans les dix prochaines années si le projet de loi 106 passe;

Il a été proposé et adopté :

Que le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski (SEECR) demande au gouvernement la scission du projet 106 afin de traiter séparément les deux problématiques : la transition énergétique et le développement des hydrocarbures;

Que le SEECR s'oppose au développement des hydrocarbures sur notre territoire;

Que le SEECR s'oppose au projet Chaleur Terminals inc;

Que le SEECR fasse part de sa démarche à tous les syndicats et par voie de communiqué.

Que le SEECR demande au gouvernement d'interdire la fracturation hydraulique et toutes formes de stimulation chimiques afin d'extraire des hydrocarbures sur l'ensemble du territoire Québécois.

Que le SEECR demande au gouvernement de désinvestir dans l'industrie des énergies fossiles (gaz-pétrole) afin d'assurer une plus grande cohérence entre les déclarations et les gestes (ou entre les promesses électorales et les réalisations) et une utilisation des fonds publics plus respectueuse de l'environnement.

20161018/SEECR